NATIONS UNIES **EP**

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/4
23 mars 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Comité exécutif
du Fonds multilatéral aux fins
d'application du Protocole de Montréal

Vingt-septième réunion
Montréal, 24-26 mars 1999

RAPPORT DE LA SEPTIÈME RÉUNION DU SOUS-COMITÉ DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES

Introduction

Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est réuni à Montréal les 22 et 23 mars 1999.

La Présidente du Sous-comité, Mme Ludgarde Coppens (Belgique), a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. Étaient présents les membres du Sous-comité, ainsi que les représentants des Bahamas, de la Belgique, du Canada, de la Chine, de la Suède et de l'Ouganda.

Les représentants de l'Italie, du Japon, des agences d'exécution ainsi que des Amis de la Terre ont assisté à titre d'observateurs.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
2. Plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 1999
3. Plans d'activités de coopération bilatérale pour 1999
4. Plans d'activités du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour 1999
5. Retards dans la mise en œuvre des projets
6. Projets de renforcement des institutions
7. Projet de programme de travail sur la surveillance et l'évaluation pour 1999
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport du Sous-comité
10. Clôture de la réunion

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN D'ACTIVITÉS GLOBAL DU FONDS MULTILATÉRAL POUR 1999

2. Le Secrétariat a présenté le Plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 1999 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/5 et Corr.1) qui rassemble les plans d'activités soumis par les agences d'exécution, tels que révisés à la suite des discussions qui se sont tenues à la 26ème réunion du Comité exécutif, ainsi que les plans d'activités de coopération bilatérale pour 1999. A la demande du Sous-Comité, le Secrétariat a ensuite distribué un tableau indiquant la répartition régionale des projets ne portant pas sur des investissements (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/5/Add.1). Une délégation a exprimé sa préoccupation quant à la réduction significative, par rapport à 1998, des sommes affectées à la région Afrique en 1999.

3. Après que le secrétariat a apporté des éclaircissements sur un certain nombre de points relatifs aux tableaux figurant dans le document, le Sous-Comité a recommandé que le Comité exécutif :

a) prenne note du plan d'activités global;
b) approuve les objectifs suivants concernant l'élimination des ODS, proposés par le Secrétariat conformément à la Décision 26/8 e) :

PNUD	11 876 tonnes
ONUDI	5 883 tonnes
Banque mondiale	15 542 tonnes
Total	33 301 tonnes

c) réaffirme l'objectif minimum de décaissement de 70 pour cent de projets approuvés jusqu'à la fin de 1998 en ce qui concerne les projets d'investissement;
d) fixe, pour toutes les agences, un objectif de 100 pour cent de rapports d'achèvement des projets soumis, en tenant compte du fait que chaque rapport

d'achèvement de projet devrait être soumis six mois après l'achèvement du projet.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANS D'ACTIVITÉS DE COOPÉRATION BILATÉRALE POUR 1999

4. Le Sous-Comité a examiné les plans d'activités de coopération bilatérale soumis par l'Allemagne, la Belgique, le Canada, la Finlande, la France, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Suède (Annexes I à VIII) du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/6 et a noté que l'Autriche, l'Italie et la Suisse s'étaient déclarés intéressés par la poursuite d'activités bilatérales en 1999. Après que le Secrétariat ait confirmé l'existence d'une tendance marquée à la hausse dans les activités bilatérales, l'attention du Sous-Comité a été attiré par l'un de ses membres sur le fait que l'augmentation des fonds consacrés à la coopération bilatérale supposait une baisse correspondante des fonds disponibles dans la réserve générale pour les agences d'exécution. Il a été fait remarquer que de nombreuses agences bilatérales avaient inclus dans leurs plans un bref résumé des activités à entreprendre. Cela a été considéré comme un élément positif permettant de mieux présenter les plans.

5. Le Sous-Comité a recommandé au Comité exécutif :

a) de prendre note avec satisfaction des plans d'activités soumis par ces pays;

b) de demander aux pays de soumettre chaque année leurs projets de plans d'activités de coopération bilatérale à la troisième réunion du Comité exécutif;

c) de demander au Secrétariat d'avertir les pays engagés dans la coopération bilatérale et les agences d'exécution de tout double emploi possible dans les activités qu'ils prévoient dans leurs plans;

d) d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sous-Comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances la question de l'incidence de la coopération bilatérale sur les parts des agences.

e) de convenir que pour que les plans d'activités bilatérales atteignent leurs objectifs fondamentaux, les pays bénéficiaires devraient être avertis de tout double emploi éventuel, par consultation avec les agences concernées, y compris les centres de l'ozone.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANS D'ACTIVITÉS DU PNUD, DU PNUE, DE L'ONUDI ET DE LA BANQUE MONDIALE POUR 1999

6. Le Sous-Comité a pris note des améliorations apportées à la préparation des plans d'activité de toutes les agences pour 1999.

a) PNUD

7. Le représentant du PNUD a présenté le plan d'activités de son organisation pour 1999 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/7 et Corr.1).

8. Un membre du Sous-Comité a fait part de ses préoccupations quant à l'accumulation des rapports d'achèvement de projets non encore soumis, au manque d'information sur les indicateurs d'efficacité non pondérés pour les projets ne portant pas sur des investissements et à l'écart entre l'objectif de réduction des ODS découlant du rapport périodique du PNUD et celui figurant dans le plan d'activités de cette organisation pour 1999.

9. Le Sous-Comité a recommandé au Comité exécutif :

a) d'approuver le plan d'activités du PNUD pour 1999, tout en précisant que cette approbation n'impliquait pas l'approbation des projets qui y étaient prévus ni de leur niveau de financement;

b) de prendre acte de ce que, à la réunion du Sous-Comité, le PNUD avait revu ses objectifs en matière de projets d'investissement, l'objectif concernant l'élimination des ODS passant de 3 800 à 6 000 tonnes d'ODS et celui concernant les décaissements passant de 36 160 000 dollars à 40 160 000. Le PNUD avait également revu ses objectifs en matière de projets ne portant pas sur des investissements: d'une part pour les politiques appropriées et opportunes adoptées par les pays à la suite de constitution de réseaux, de formation, d'échange d'information, d'établissement de programme de pays et/ou de renforcement des institutions (quatre pays); d'autre part pour la réduction de la consommation d'ODS en sus de celle qui résulte de projets d'investissement (20 tonnes ODP);

c) d'approuver les indicateurs d'efficacité pour le PNUD figurant dans les tableaux 1 et 2 des observations que le Secrétariat du Fonds a formulées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/7 et Corr.1, tels que modifiés au paragraphe 3 ci-dessus;

d) de fixer, comme montant devant servir à couvrir le coût de la préparation des projets, un objectif de 2,7 pour cent des projets d'investissement soumis pour 1999, étant entendu que la question du coût de la préparation des projets serait examinée à la prochaine réunion du Sous-Comité;

10. Le représentant du PNUD a déclaré que son organisation ne parviendrait peut-être pas à atteindre les objectifs fixés par le Sous-Comité.

b) PNUE

11. Le représentant du PNUE a présenté le plan d'activités de son organisation pour 1999 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/8 et Corr.1). Il a été pris note du fait que le PNUE devrait renforcer encore les efforts qu'il déploie en vue d'atteindre les objectifs pour les indicateurs d'efficacité qui lui sont spécifiques pour des projets ne portant pas sur des investissements, tels qu'ils figurent dans le plan d'activités de l'organisation.

12. Le Sous-Comité a recommandé au Comité exécutif :

a) d'approuver le plan d'activités du PNUE pour 1999, tout en précisant que cette approbation n'impliquait pas l'approbation des projets qui y étaient prévus ni de leur niveau de financement;

b) de prendre note de ce que le PNUE avait ramené son objectif de décaissement à $ 5,3 millions et le nombre de ses projets à achever à 72;

c) d'approuver les indicateurs d'efficacité pour le PNUE figurant dans les tableaux 1 et 2 des observations que le Secrétariat du Fonds a formulées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/8.

c) ONUDI

13. Le représentant de l'ONUDI a présenté le plan d'activités de son organisation pour 1999 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/9 et Corr.1).

14. Le Sous-Comité a recommandé au Comité exécutif :

a) d'approuver le plan d'activités de l'ONUDI pour 1999, tout en précisant que cette approbation n'impliquait pas l'approbation des projets qui y étaient prévus ni de leur niveau de financement;

b) d'approuver les indicateurs d'efficacité pour l'ONUDI figurant dans les tableaux 1 et 2 des observations que le Secrétariat du Fonds a formulées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/9 et Corr.1, tels que modifiés au paragraphe 3 ci-dessus pour l'objectif de soumission de rapports d'achèvement de projets, tout en prenant note que l'objectif de décaissement de l'ONUDI dépassait 70 pour cent des montants approuvés jusqu'à fin 1998.

d) Banque mondiale

15. Le représentant de la Banque mondiale a présenté le plan d'activités de la Banque pour 1999 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/10).

16. Il a été pris note du fait que le financement nécessaire au secteur de la production pourrait avoir un impact sur la part des agences et que ce sujet serait examiné à la deuxième réunion du Sous-Comité en 1999.

17. Le Sous-Comité a recommandé au Comité exécutif :

a) d'approuver le plan d'activités de la Banque mondiale pour 1999, tout en précisant que cette approbation n'impliquait pas l'approbation des projets qui y étaient prévus ni de leur niveau de financement;

b) de prendre note que la Banque mondiale a revu le coût de préparation de ses projets qui passe de 4 pour cent à 2,8 pour cent des soumissions de 1999;

c) d'approuver les indicateurs d'efficacité pour la Banque mondiale figurant dans les tableaux 1 et 2 des observations que le Secrétariat du Fonds a formulées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/10, tels que modifiés au paragraphe 3 ci-dessus.

18. Au cours de la discussion sur les plans d'activités, il a été fait remarquer que le nombre de projets d'investissement prévus dans le secteur du bromure de méthyle ne cesse d'augmenter. Le Sous-Comité a pris note du fait qu'une révision des directives en vigueur sur le bromure de méthyle est prévue pour 1999.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

19. Le Sous-Comité était saisi des documents préparés par le Secrétariat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/11 et Corr.1).

20. Le Sous-Comité a recommandé au Comité exécutif :

a) d'annuler le projet Brosol au Brésil (ONUDI), et que le solde soit reversé au Fonds multilatéral;

b) de prendre note de l'annulation par la Banque mondiale du projet Shanghai Shuanglu Electrical Appliance Co. en Chine (CPR/FOA/20/INV/174) et que le solde soit reversé au Fonds multilatéral;

c) d'autoriser le PNUE à poursuivre le projet ci-après une fois que le PNUD et l'ONUDI auront soumis, respectivement dans le mois qui suivra la réunion et immédiatement après, les rapports d'achèvement de projet qui fourniront l'information nécessaire:

- Principes directeurs pour l'établissement de systèmes de récupération et de recyclage et de législation connexe pour les pays à faible volume de consommation d'ODS (GLO/REF/19/TAS/96)

d) de décider de la suite à donner en ce qui concerne les éléments non exécutés du projet ci-après dont la mise en œuvre incombe au PNUE

- Inventaire et évaluation des technologies écologiquement saines et économiquement viables et des connaissances propres à faciliter l'élimination d'ODS (GLO/SEV/19/TAS/106);

e) d'autoriser le PNUE à poursuivre la mise en œuvre du projet ci-après

- Modules de formation sur la gestion de l'élimination d'ODS dans les PME (GLO/SEV/19/TRA/112);

f) de prendre note de l'achèvement des projets ci-après:

- Normes de conception entreposage frigorifique en Chine(CPR/REF/10/TAS/039) approuvé en juin 1993 pour une valeur de 200 000 $US (PNUD)

- Principes directeurs pour l'établissement de systèmes de récupération et de recyclage

- Fabrication d'équipement de nettoyage (CPR/SOL/12/INV/65) (PNUD);

- Vidéo sur les solutions de rechange au bromure de méthyle (GLO/FUM/19/TAS/93) approuvé en mai 1996 pour une valeur de 70 000 $US (PNUE);

- Monographie sur la gestion des halons (GLO/HAL/12/TAS/56) approuvé en mars 1994 pour une valeur de 40 000 $US (PNUE);

- Notes et fiches d'information pour l'évaluation des technologies de remplacement des ODS (GLO/SEV/12/TAS/53) approuvé en mars 1994 pour une valeur de 60 000 $US (PNUE).
- Remplacement du CFC-11 par le HCFC 141b dans la production de mousse de polyuréthanne à M. Agostini S.A. (BRA/FAO/18/INV/33) approuvé en novembre 1995 pour une valeur de 85 217 $US (Banque mondiale)

(g) de noter que les problèmes concernant les projets ci-après avaient été réglés et que ces projets pourraient être poursuivis

- Renforcement des institutions en Ouganda (UGA/SEV/13/INS/02) (PNUE);

- Renforcement des institutions en Zambie (ZAM/SEV/09/INS/02).

- Entreposage frigorifique au Kenya (KEN/REF/11/INV/06) (ONUDI);

(h) de noter que des problèmes continuaient de se poser pour les projets suivants dont la mise en œuvre incombait à la Banque mondiale et que cette dernière remettrait à la prochaine réunion du Sous-comité un rapport d'avancement

- Réfrigération domestique Adzen S.A. en Argentine (ARG/REF/18/INV/43)
- Réfrigération Mclean en Argentine (ARG/REF/15/INV/21)

- Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b dans la production de mousse de polyuréthanne à Randon Implementos S.A au Brésil (BRA/FOA/18/INV/31)
- Réfrigération domestique à Piragua S.A. et Piragua San Luis en Argentine (ARG/REF/18/INV/36)
- Domestic Appliance Ltd. au Pakistan (PAK/REF/19/INV/11)
- Élimination de l'emploi du CFC-11 comme agent de gonflage de la mousse de polyuréthanne rigide utilisée comme isolation de réfrigérateurs et remplacement du CFC-12 comme frigorigène à Indurnor S.A (Banque mondiale)

S'agissant des projets ci-dessus pour lesquels il n'a été fait état d'aucun progrès, le Secrétariat, selon le critère 1 de la décision 26/2 (UNEP/OzL.Pro.ExCom/26/70), émettrait, au nom du Comité, un avis de risque d'annulation du projet à l'agence d'exécution responsable. Le Sous-comité a demandé que lors des futures réunions, le Secrétariat fasse rapport sur les lettres qu'il aura adressées aux gouvernements et aux agences sur les risques d'annulation de projet.

(i) de noter que des problèmes continuaient de se poser pour le projet ci-après dont la mise en œuvre incombait à la Banque mondiale et que cette dernière remettrait à la prochaine réunion du Sous-comité un rapport d'avancement

- Récupération et recyclage de CFC au Brésil (Banque mondiale)

(j) de noter que, pour le projet ci-après, le PNUE enverrait une mission aux Maldives à partir de pays voisins pour élaborer un plan d'action

- Renforcement des institutions aux Maldives (MLD/SEV/12/INS/02);

(k) de noter que les projets ci-après avaient déjà été annulés d'un commun accord entre le gouvernement et l'agence d'exécution responsable

- Nettoyage de tubes de télévision Tianjin (CPR/SOL/19/INV/170) (PNUD);
- Réfrigération domestique à Fribe la Rioja en Argentine (ARG/REF/15/INV/18) (Banque mondiale);
- Réfrigération domestique à Fribe S.A. en Argentine (ARG/REF/15/INV/20) (Banque mondiale);
- Markindo Theco en Indonésie (IDS/SOL/18/INV/40) (Banque mondiale)
- Stainless Steel Co. en Thailande (THA/REF/19/INV/52) (Banque mondiale).

POINT SIX DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

21. Le Sous-comité s'est déclaré préoccupé par les retards apportés dans la mise en œuvre d'un grand nombre de projets de renforcement des institutions et a réfléchi au besoin de déterminer les entraves structurelles susceptibles de gêner cette mise en oeuvre.

22. Un membre a relevé que la fonction des centres de l'ozone évoluait et que, dans de nombreux pays, ils étaient dorénavant appelés à jouer également d'autres rôles tels que surveillance, élaboration de politiques et sensibilisation du public en plus des activités traditionnelles de gestion de projets et d'établissement de rapports.

23. On a fait valoir qu'il serait utile, avant d'aborder ces problèmes, que la teneur des accords conclus entre les agences d'exécution et les pays visés à l'article 5 au sujet de projets de renforcement des institutions fasse l'objet d'une analyse et que les membres du Comité exécutif formulent des observations par écrit. Le Secrétariat a fait observer que ces accords peuvent avoir un caractère confidentiel et qu'il était tenu de respecter les procédures internes de fonctionnement des agences d'exécution.

24. Le Sous-Comité a donc recommandé au Comité exécutif:

a) de demander au Secrétariat d'inviter les membres du Comité exécutif à faire connaître au Secrétariat avant le 1er mai 1999 leurs vues sur l'efficacité des arrangements en vigueur concernant le renforcement des institutions et du fonctionnement des centres de l'ozone;

b) de demander au Secrétariat d'élaborer pour la prochaine réunion du Sous-comité, en coopération avec les agences d'exécution, un document résumant les principales caractéristiques des accords en vigueur conclus par ces agences en matière de renforcement des institutions.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL SUR L'EVALUATION POUR 1999

25. L'administrateur principal de l'évaluation a présenté le projet de programme de travail sur la surveillance et l'évaluation pour 1999 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/12), soumis en application de la décision 26/10.

26. Dans la discussion du projet de programme de travail, les membres ont souligné qu'il fallait que le processus de surveillance et d'évaluation montre que les décisions du Comité exécutif permettaient de répondre efficacement aux exigences du Protocole de Montréal. L'idée a été avancée que ce processus devrait donner une vue d'ensemble des activités dans un secteur donné et au niveau national/régional. Il devrait aider le Comité exécutif à prendre des décisions efficaces pour aider les pays visés à l'article 5 à s'acquitter de leurs obligations. L'évaluation devrait aider à déterminer si les projets d'investissement et de non-investissement suffisaient et s'ils intervenaient dans les domaines appropriés. L'évaluation devrait également servir à obtenir des informations qui permettent de savoir si les projets approuvés par le Comité exécutif correspondaient bien aux besoins des programmes de pays et aux objectifs généraux du Protocole de Montréal. En réponse à des demandes d'éclaircissements, l'administrateur

principal de l'évaluation a fait valoir que les rapports d'achèvement de projet, particulièrement ceux qui soulignaient des problèmes, constituaient un instrument très utile pour les études documentaires prévues. Il a aussi expliqué que l'ébauche et la version de démonstration de l'interface Internet destinée aux bases de données qui seront préparées en 1999 devraient être d'une grande aide dans la préparation des évaluations et d'autres travaux du Secrétariat.

27. Le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif:

a) d'approuver le projet de programme de travail sur l'évaluation pour 1999;
b) de demander au Secrétariat de soumettre à l'examen du Comité exécutif à sa troisième réunion de 1999 un projet de programme de travail sur l'évaluation pour 2000.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

28. Ce point de l'ordre du jour n'a donné lieu à aucune discussion.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT DU SOUS-COMITE

29. Le Sous-Comité a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/SCMEF/L.1. et Add.l.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : CLOTURE DE LA REUNION

30. La Présidente a clos la réunion le mardi 23 mars 1999 à 19h00.